

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30/10/2023**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	0

Date de la convocation :
23/10/2023

L'an deux mille vingt et trois, le trente octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Samuel TOURNIER.

Absent(es) excusé(es) : Jean-Philippe BEDEL, Vincent POURCEL.

Secrétaire de Séance : Stéphanie GILHODES-LHERM.

Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe de l'école

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24/07/2023,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un poste d'adjoint technique principal territorial en raison de l'augmentation des effectifs en classe de maternelle,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 septembre 2023,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- la **création** d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non-complet à raison de 23,00 heures hebdomadaires,

- la **suppression** d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non-complet à raison de 11.66 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/11/2023** :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 2

1 poste à 32.50 H

1 poste à 11.66 H

- nouvel effectif 2

1 poste à 32.50 H

1 poste à 23.00 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'adopter la modification du tableau des emplois proposée ci-dessus,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>